



Analyse des capacités et connaissances des OPH et des ONG travaillant pour l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire au Niger

Principales conclusions

Phase 3 – Leave no one behind!

Mainstreaming Disability in Global and Local Humanitarian Action in Line with the IASC Guidelines on Inclusion

Présenté par :

The project is supported by the German Federal Foreign Office



PLAN DE PRÉSENTATION

1. Contexte de l'étude
2. Méthodologie
3. Principaux résultats
4. Recommandations



1. CONTEXTE DE L'ETUDE

1.1 La situation humanitaire au Niger

- ✓ **Contexte** : crise humanitaire aiguë, complexe et persistante nourrie par différents chocs dont les principaux sont d'ordre sécuritaire et climatique ;
- ✓ **Effets majeurs** : mouvements de populations (déplacements forcés), insécurité alimentaire aiguë, malnutrition, épidémies, sécheresse et inondations cycliques ;
- ✓ **Chiffres** : 3,7 millions de personnes (dont 50,3% de femmes) ont été en besoin d'assistance humanitaire en 2022 (Données HNO 2022) ;
- ✓ **Groupes les plus affectés** : personnes déplacées, populations non déplacées, enfants, femmes enceintes et allaitantes, personnes handicapées ;
- ✓ **Régions les plus touchées** : Diffa, Maradi, Tillabéri et Tahoua ;
- ✓ **Facteurs d'aggravation** : impacts de la COVID-19, vulnérabilités socio-économiques préexistantes & instabilité croissante dans les zones frontalières.

1.2 La situation des personnes handicapées au Niger

- ✓ **Statistiques** : 4,2% de la population (RGPH 2012) ; chiffres discordants avec les estimations de l'OMS et de la Banque Mondiale (moyenne mondiale de 15%) ;
- ✓ **Cadre normatif** : Riche et varié avec ratification de la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées et existence de plusieurs textes de lois, décrets et ordonnances ;
- ✓ **Jouissance des droits** : Persistance des discriminations et inégalités principalement alimentées par les perceptions et attitudes négatives perpétuées par les familles et communautés à l'égard des personnes handicapées ;
- ✓ **Principales difficultés** : difficultés d'accès à une éducation inclusive, à la formation, à l'emploi, aux soins de qualité et aux instances de prise de décision ;
- ✓ **Groupes les plus affectés** : double discrimination chez les femmes du fait de leur sexe et de leur handicap et vulnérabilité accrue chez les enfants en raison de leur âge et de leur handicap.



2. METHODOLOGIE DE L'ETUDE

2.1 Bref rappel sur l'étude

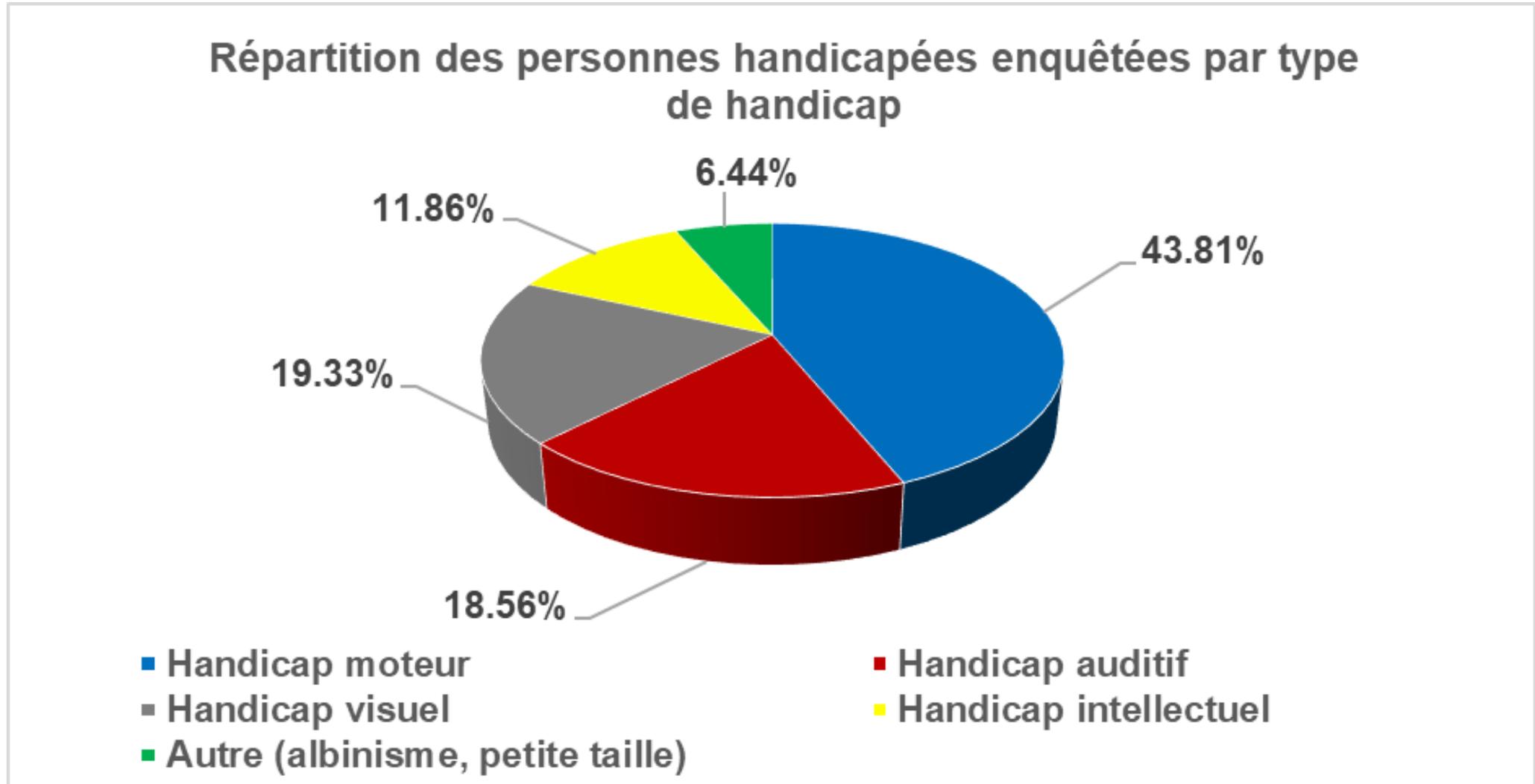
- ✓ **Cadre** : Projet Leave No One Behind – Phase 3 : Combinaison d'actions globales et locales visant à faire bénéficier l'ensemble de la communauté humanitaire, en diffusant et en rendant opérationnelles les directives du Comité Permanent Inter-Organisations (IASC) par le biais de la programmation inclusive du handicap ;
- ✓ **But** : évaluer et de documenter la participation des organisations nationales et locales des personnes handicapées (OPH) et des ONG nationales travaillant pour l'inclusion des personnes handicapées dans la coordination humanitaire, ainsi que leurs capacités et leur compréhension de l'action humanitaire inclusive ;
- ✓ **Zones couvertes** : l'ensemble du Niger avec un accent particulier sur les 04 régions en proie à la crise humanitaire (Tillabéri, Diffa, Maradi et Tahoua) ;
- ✓ **Période** : 19 Décembre 2022 au 27 Janvier 2023 ;
- ✓ **Cibles** : personnes handicapées, acteurs humanitaires (agences onusiennes, ONGI, acteurs étatiques, ONG nationales ordinaires), OPH et ONG nationales travaillant pour l'inclusion des personnes handicapées au Niger.

2.2 Aspects méthodologiques (1)

Etude qualitative basée sur un échantillonnage de commodité (pour les personnes handicapées et les acteurs humanitaires) et un échantillonnage en boule de neige (pour les responsables d'OPH et d'ONG actives dans le handicap). L'étude a touché :

- ✓ **388** personnes handicapées dont **45,36% de femmes** via **43 focus group** mixtes et spécifiques (par genre, groupes d'âges et/ou type de handicap) sur base d'un **guide d'animation** de focus group ;
- ✓ **59** responsables d'OPH et d'ONG nationales travaillant pour l'inclusion des personnes handicapées au Niger à travers une **grille d'entretien semi-structuré en ligne et en version physique avec une collecte en présentiel** ;
- ✓ **13** acteurs humanitaires à travers une **grille d'entretien semi-structuré en ligne**.

2.2 Aspects méthodologiques (2)





3. PRINCIPAUX RESULTATS

3.1 Le mouvement associatif des personnes handicapées au Niger

a) Présence de deux grandes (02) fédérations de personnes handicapées :

- ✓ La Fédération Nigérienne de Sports Paralympiques (FENISPHA) composée de 05 fédérations sportives, chacune représentant une catégorie de handicap ;
- ✓ La Fédération Nigérienne de Personnes Handicapées (FNPH) : principale interlocutrice auprès des acteurs étatiques et internationaux en matière de handicap et regroupant 25 associations membres dont 07 associations catégorielles avec un bureau national à Niamey.

b) Absence d'ONGs ou réseaux travaillant exclusivement dans l'inclusion du handicap au Niger, mais plutôt des réseaux et ONG incluant le handicap de façon transversale dans leurs interventions. Ex : ONEN, ASO/EPT

3.2 Bref aperçu sur la Fédération Nigérienne de Personnes Handicapées (FNPH)

- ✓ Créée en 1997 à Niamey, reconnue en 1998 et agissant sous la tutelle de la Direction de la Promotion des Personnes handicapées et de l'Inclusion Sociale (ministère de la santé publique, de la population et des affaires sociales) ;
- ✓ Structurée en sections régionales et sous sections départementales et communales ;
- ✓ Concentre tout le mouvement associatif autour du handicap avec des implications en termes de faible dynamisme et faible visibilité des démembrements au niveau déconcentré ;
- ✓ Mène deux types d'actions majeures : 1_création et renforcement d'environnements favorables à la réalisation des droits des personnes handicapées (plaidoyer, sensibilisation, mobilisation et renforcement de capacités) et 2_interventions directes à l'endroit des personnes handicapées (projets et actions ponctuelles/spécifiques) ;
- ✓ Est confrontée à des difficultés organisationnelles (difficultés de structuration et de fonctionnement internes, notamment dans les sections et sous-sections) et opérationnelles (capacités opérationnelles limitées, du manque de financement, de visibilité et d'influence).

3.3 Bref aperçu sur les mécanismes de coordination humanitaire au Niger

- ✓ Les acteurs humanitaires : Communauté de 139 acteurs humanitaires dont 73 ONG internationales, 51 ONG nationales, 10 agences des Nations Unies et 05 mouvements de la Croix-Rouge (Données 3W OCHA, Octobre 2021) ;
- ✓ Mécanismes au niveau national : Equipe Humanitaire Pays, Inter-Cluster national et Clusters (07 clusters et un groupe de travail opérationnels : Protection, Nutrition, Education, Santé, Sécurité alimentaire, EHA, Relèvement précoce et le Groupe de travail sur les abris d'urgence et les biens non alimentaires) ;
- ✓ Mécanismes au niveau régional : groupes de travail sectoriels dont la création tient compte du nombre d'acteurs et du volume de l'action humanitaire nécessitant une coordination sectorielle ;
- ✓ Coordination entre les mécanismes : les groupes de travail sectoriels rapportent concomitamment au cluster national et à l'inter-cluster et les clusters rapportent à l'Equipe Humanitaire Pays.

3.4 Analyse multidimensionnelle de l'inclusion du handicap dans l'action humanitaire

Tableau 1 : Connaissances des OPH et ONG nationales travaillant dans l'inclusion du handicap sur l'action humanitaire, les acteurs et les mécanismes de coordination humanitaire

Élément apprécié	Principaux résultats
Compréhension de l'action humanitaire	<ul style="list-style-type: none">▪ Les OPH et ONG nationales travaillant dans l'inclusion du handicap ont une bonne compréhension de l'action humanitaire, son but et ses groupes cibles ;▪ Cette compréhension favorisée par le contexte humanitaire du pays.
Connaissance des acteurs du système humanitaire au Niger	Les acteurs nationaux du handicap et plus particulièrement les OPH ont une connaissance limitée des acteurs du système humanitaire au Niger.
Connaissance des mécanismes de coordination et leur fonctionnement	Les OPH et ONG nationales travaillant dans l'inclusion du handicap ont une faible connaissance des différents mécanismes de coordination humanitaire actifs au Niger et de leur fonctionnement.

Tableau 2 : Degré d'implication des OPH et ONG nationales travaillant dans l'inclusion du handicap dans l'action humanitaire

Élément apprécié	Principaux résultats
Présence dans les mécanismes de coordination et Implication dans les activités humanitaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les OPH et ONG nationales actives dans le handicap sont majoritairement absentes des mécanismes de coordination humanitaire ; ▪ Cette absence est due en priorité à leur manque d'information sur l'existence et surtout sur le processus d'adhésion à ces mécanismes ; ▪ Les OPH et ONG nationales actives dans le handicap sont également faiblement impliquées dans les activités terrain menées par les acteurs humanitaires.
Participation au processus de planification humanitaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les OPH et ONG nationales actives dans le handicap ne sont pas directement associées à l'élaboration des documents de planification humanitaire et ne sont pas informées sur l'existence du processus de planification humanitaire ; ▪ Le report des statistiques du RGPH 2012 comme mode d'estimation des personnes handicapées en besoin d'assistance dans les HNO et HRP traduit les difficultés des acteurs humanitaires à identifier efficacement les personnes handicapées, ainsi qu'à évaluer et planifier leurs besoins.

Tableau 3 : Détail sur le degré d'implication dans les projets humanitaires en fonction de leur nature

Nature des Projets	Principaux résultats
Projets standards et/ou multisectoriels destinés à différents groupes vulnérables	OPH et ONG nationales faiblement impliquées ; OPH souvent considérées comme des bénéficiaires plutôt que des acteurs.
Projets développés par les acteurs humanitaires ayant le handicap comme cœur de métier	Implication dans les comités de pilotage sans pour autant prendre une part active à la mise en œuvre des activités terrain sauf si celles-ci impliquent la mobilisation des personnes handicapées ou des actions spécifiquement destinées aux personnes handicapées.
Projets ayant spécifiquement les personnes handicapées comme bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Implication effective dans les différentes étapes du cycle de projet ; ▪ Certaines OPH et ONG nationales bénéficient souvent de financements de certains acteurs humanitaires et partenaires pour mettre en œuvre soit des projets entiers, soit des axes spécifiques de projets.

Tableau 4 : Bonnes pratiques en lien avec les expériences de partenariat entre les acteurs humanitaires et les OPH et ONG nationales travaillant dans l'inclusion du handicap

Élément apprécié	Principaux résultats
<p>Bonnes pratiques en lien avec les expériences de partenariats entre les acteurs humanitaires et les OPH et ONG nationales travaillant dans l'inclusion du handicap</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formalisation des partenariats à travers la signature d'accords permettant de clarifier le cahier de charge des parties ainsi qu'un meilleur suivi ; ▪ Evaluation systématique des capacités et besoins des organisations nationales/locales en début de partenariat et mise en place d'actions de renforcement organisationnel contribuant à les rendre plus efficaces et à les renforcer en tant qu'acteur de développement et de changement ; ▪ Mise en œuvre des activités-projet par les organisations nationales/locales pour renforcer l'acceptation par les populations affectées et faciliter la mise en place de stratégies de sorties efficaces et pérennes ; ▪ Mise en place systématique de formations sur l'inclusion du handicap en début de partenariat avec des recyclages de façon systématique pour toutes les équipes.

Tableau 5 : Bonnes pratiques internes identifiées chez certains acteurs humanitaires en matière de programmation inclusive au handicap

Élément apprécié	Principaux résultats
<p>Bonnes pratiques relevées dans le cycle de projet chez certains acteurs humanitaires (programmation inclusive au handicap)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Budgétisation sensible au handicap : 2% du budget consacré aux aménagements raisonnables, mesures individuelles ou adaptations spécifiques, transferts monétaires sécurisés, évaluation MEAL des besoins des personnes handicapées ; ▪ Représentation des personnes handicapées dans les comités de ciblage, de redevabilité, de suivi et à tous les niveaux de la coordination jusqu'à niveau village ; ▪ Identification des personnes handicapées lors des Baseline à travers le questionnaire du Washington group ; ▪ Formulation d'indicateurs pour assurer le monitoring des actions en lien avec le handicap.

Tableau 6 : Intérêt des OPH et ONG nationales travaillant dans l'inclusion du handicap à intégrer les mécanismes de coordination humanitaire

Élément apprécié	Principaux résultats
Facteurs expliquant l'intérêt des OPH et ONG travaillant pour l'inclusion du handicap à intégrer les mécanismes de coordination humanitaire	<p>Intégration des différents mécanismes de coordination humanitaire fortement voulue par les OPH et ONG nationales travaillant dans l'inclusion du handicap qui y voient une opportunité pour :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Réaliser de leur mandat en qualité d'acteurs associatifs investis dans la protection et la promotion des droits des personnes handicapées ;▪ Rechercher des opportunités de réseautage pour amplifier leurs activités et favoriser le partage d'expériences et de bonnes pratiques en lien avec l'inclusion des personnes handicapées ;▪ Rechercher des financements et appuis institutionnels pour la mise en œuvre des actions inscrites dans leurs plans stratégiques.

Tableau 7 : Connaissances et implication des personnes handicapées elles-mêmes dans le cycle de programmation humanitaire

Élément apprécié	Principaux résultats
Connaissances en lien avec les mécanismes de coordination	Les personnes handicapées ne disposent pas d'informations sur les mécanismes de coordination humanitaire existants dans leurs zones
Consultation et implication dans le processus de planification humanitaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les personnes handicapées sont faiblement consultées/impliquées dans le processus de planification humanitaire ; ▪ Contrairement aux personnes non handicapées, la consultation des personnes handicapées dépend de l'acteur humanitaire ou du délai prévu pour la collecte (les collectes rapides excluent les personnes handicapées) ; ▪ les structures étatiques en charge des questions relatives au handicap sont souvent préférées comme interlocuteurs lors des collectes, pour proposer des actions pour les personnes handicapées.

Tableau 8 : Attitudes et pratiques des acteurs humanitaires dans la délivrance de l'aide

Élément apprécié	Principaux résultats
<p>Degré d'inclusivité des attitudes et pratiques des acteurs humanitaires dans la délivrance de l'aide</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les acteurs humanitaires adoptent généralement de bonnes attitudes envers les personnes handicapées lors de la délivrance de l'aide : accueil adapté, file séparée, diligence et priorité dans le service aux personnes handicapées, convoyage du kit attribué à domicile, propos clairs et bienveillants, accessibilité des sites, prise en compte des besoins individuels...); ▪ Des pratiques inadaptées/non inclusives sont toutefois encore présentes dans la fourniture de l'aide : propos, gestes et regards évoquant de la peine ou de la pitié ; faible représentativité, voire absence au sein des espaces décisionnels ; difficultés d'accès à certains lieux d'activités ; difficulté d'accès et d'utilisation des mécanismes de gestion de plainte par les personnes handicapées ; absence d'aménagements spécifiques et/ou mesures personnalisées.

Tableau 9 : Obstacles à l'implication des OPH et les ONG nationales travaillant pour l'inclusion du handicap dans la coordination et la programmation humanitaire

Élément apprécié	Principaux résultats
Barrières institutionnelles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence d'une politique interne et de référents thématiques Handicap dans plusieurs organisations ; ▪ Absence d'un groupe de travail sur le handicap au sein des mécanismes de coordination ; ▪ Documents de planification humanitaire faiblement inclusifs du handicap ; ▪ Absence d'un répertoire actualisé des OPH et ONG spécialisées et des ressources humaines expertes dans l'inclusion du handicap dans chaque région ▪ Absence de sous-sections de la FNPH dans plusieurs départements et communes et faible capacités opérationnelles et techniques des sections et sous-sections existantes.

Tableau 10 : Obstacles à l'implication des OPH et les ONG nationales travaillant pour l'inclusion du handicap dans la coordination et la programmation humanitaire (suite)

Élément apprécié	Principaux résultats
Barrières attitudinales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible connaissance du cadre normatif (CDPH et textes nationaux) et stratégique en lien avec l'inclusion des personnes handicapées ; ▪ Persistance des stéréotypes, préjugés et attitudes négatives sur les capacités d'auto-détermination et d'autonomie d'action des personnes handicapées et le pouvoir agir des organisations qui les représentent en tant qu'acteurs de changement.
Barrières environnementales	Inaccessibilité physique, communicationnelle et informationnelle des dispositifs et outils opérationnels des acteurs humanitaires.

Tableau 11 : Impact du COVID 19 sur l'implication des OPH et les ONG nationales travaillant pour l'inclusion du handicap dans la coordination et la programmation humanitaire

Élément apprécié	Principaux résultats
Impact du COVID 19	<ul style="list-style-type: none"><li data-bbox="843 434 2244 482">■ Restrictions dans la mise en œuvre des activités sur le terrain ;<li data-bbox="843 539 2333 805">■ Modification des modalités de fonctionnement des mécanismes de coordination, avec instauration des réunions virtuelles, excluant de fait certaines organisations ne disposant pas du matériel et/ou du savoir-faire requis ;<li data-bbox="843 862 2333 1055">■ Suspension, voire perte de financements occasionnant une diminution des capacités opérationnelles de certaines organisations nationales et une baisse ou un arrêt d'activités.

Tableau 12 : Opportunités pour une action humanitaire plus inclusive au Niger

Élément apprécié	Principaux résultats
Opportunités pour une action humanitaire plus inclusive au Niger	<ul style="list-style-type: none">▪ Existence de cadres normatif, stratégique et technique favorables ;▪ Présence d'acteurs humanitaires leaders de l'inclusion du handicap au plan mondial (CBM, HI) pour fournir une expertise et un accompagnement technique aux acteurs du système humanitaire ;▪ Présence d'un mouvement associatif des personnes handicapée structuré, expérimenté et influent ;▪ Existence d'un intérêt et engagement des acteurs humanitaires pour une action humanitaire plus inclusive des personnes handicapées.



4. RECOMMENDATIONS

4.1 Actions à l'endroit des OPH et ONG travaillant pour l'inclusion des personnes handicapées

1. Organiser périodiquement (au moins une fois par an) des séances d'information à l'endroit des OPH et les ONG nationales actives dans le handicap sur le système humanitaire et les mécanismes de coordination humanitaire ;
2. Inviter systématiquement par des moyens inclusifs les personnes handicapées et les organisations qui les représentent aux différents événements de découverte de l'action humanitaire organisés par la communauté humanitaire ;
3. Réaliser une évaluation des capacités et besoins des OPH et ONG nationales travaillant pour l'inclusion des personnes handicapées et mettre en œuvre de façon participative et inclusive, des plans de renforcement de capacités de ces acteurs pour accroître leurs capacités d'action et de représentativité (visibilité et influence) dans les mécanismes de coordination et dans les interventions humanitaires.

4.2 Actions à l'endroit des acteurs humanitaires

1. Réaliser une évaluation des connaissances et capacités des acteurs humanitaires en matière d'inclusion du handicap et mettre en place des actions de renforcement de capacités appuyées de recyclage périodiques pour combler les insuffisances ;
2. Mettre en place et assurer le renforcement de capacités de référents techniques sur la thématique de l'inclusion du handicap dans les organisations humanitaires ;
3. Organiser avec la participation de la FNPH, des séances d'information et de sensibilisation à l'endroit de l'inter-cluster, des clusters et groupes de travail sectoriels sur l'importance de l'implication OPH et ONG nationales travaillant pour l'inclusion des personnes handicapées dans les différents mécanismes de coordination humanitaire ;
4. Organiser des actions de sensibilisation à l'endroit des acteurs humanitaires pour les encourager à travailler directement avec les OPH et ONG nationales travaillant pour l'inclusion des personnes handicapées au Niger à travers la mise en place d'accords de partenariats formalisés afin de favoriser un meilleur positionnement des OPH/ONG nationales et une meilleure inclusivité de l'action humanitaire.

4.3 Actions mixtes (à l'endroit des OPH/ONG nationales et acteurs humanitaires)

1. Mettre en place au niveau national un groupe de travail Handicap et inclusion sociale (pouvant aussi inclure d'autres questions de vulnérabilité) en assurant une bonne représentativité et visibilité des OPH, des ONG nationales et des acteurs étatiques qui travaillent pour l'inclusion des personnes handicapées ;
2. Nommer un point focal sur le handicap dans les clusters et groupes sectoriels au niveau de chaque région ;
3. Elaborer et actualiser annuellement un répertoire des OPH et ONG nationales travaillant pour l'inclusion des personnes handicapées au Niger (y compris les sections et sous-sections) et la vulgariser auprès des acteurs humanitaires ;
4. Mettre en place une équipe d'experts humanitaires sur la question du handicap qui pourra être consultée sur des sujets en lien avec l'inclusion du handicap par la communauté humanitaire ;
5. Vulgariser les directives du IASC sur l'intégration du handicap dans l'action humanitaire auprès des OPH et ONG nationales travaillant pour l'inclusion du handicap, des acteurs étatiques impliqués dans l'action humanitaires et des acteurs humanitaires ;
6. Impliquer les représentants d'OPH dans tous les dispositifs clés de prévention et de gestion des risques de catastrophes tels que le Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires, tant au niveau de la gouvernance que dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des activités sur le terrain



Merci à tous

Le projet de consortium mondial est mis en œuvre en partenariat avec Handicap International et l'Institut du Droit International de la Paix et des Conflits Armés



Institut für Friedenssicherungsrecht und Humanitäres Völkerrecht
Institute for International Law of Peace and Armed Conflict